

CELLULE D'APPUI TECHNIQUE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE SAINT-MALO

Pourquoi une cellule d'appui au maintien dans l'emploi ?

- Le maintien dans l'emploi (MDE) de salariés en situation de handicap demande beaucoup de temps au médecin du travail, au détriment de son action, pourtant prioritaire, de « prévention primaire »
- Le traitement des parties techniques et administratives du MDE ne relève pas obligatoirement de la compétence médicale
- Mais ce traitement gagne à être effectué en interne au service
- Le MDE nécessite de multiples compétences, leur mise en œuvre et le suivi des actions requièrent une centralisation de l'information

Principaux objectifs de l'action « maintien dans l'emploi » du service

- Favoriser le maintien au poste de travail ou dans un autre poste de l'entreprise des travailleurs en situation de handicap
- Éviter le risque de licenciement pour inaptitude médicale et le risque de désinsertion professionnelle
- Optimiser les ressources internes et externes au service dans cette démarche
- Offrir au salarié, à l'employeur et au médecin du travail une aide lorsque les solutions et les ressources internes à l'entreprise sont dépassées.

Fonctionnement de la cellule MDE

Repérage des salariés en situation de handicap au travail et orientation vers la cellule de maintien dans l'emploi

Lorsque le médecin du travail est informé ou repère une situation de handicap au travail pour un salarié, il peut proposer à celui-ci de rencontrer l'assistante maintien dans l'emploi du service. Cette rencontre se fait toujours avec le consentement de la personne.

Composition de la cellule

- Le médecin du travail
- L'assistante MDE
- La représentante du SAMETH
- L'ergonome du service

Principales missions de l'assistante MDE

- L'écoute, le conseil et l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap
- La gestion des dossiers de demande de prestations
- La coordination entre les différents acteurs internes et externes au service

Écoute – Accompagnement – Conseil

- L'écoute du salarié, de ses attentes, de ses besoins et appréhensions
- Le recensement des besoins de la personne afin de mobiliser les bons outils et les acteurs nécessaires
- L'information du salarié sur la « Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé » (RQTH)
- L'aide à la constitution du dossier de demande de RQTH auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Le suivi des salariés durant toutes les étapes de MDE

Gestion des dossiers

« demande de prestations »

L'assistante MDE assure le traitement des dossiers de demande de prestations des salariés ou des employeurs auprès des divers interlocuteurs (MDPH, AGEFIPH, mutuelles...)

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :

- Information du salarié sur la PCH
- Aide à la constitution du dossier de demande de PCH avec le salarié, en vue d'obtenir une aide financière. Les aides couvertes par cette prestation peuvent être humaines ou techniques (prothèses auditives...), elles peuvent servir à l'aménagement du véhicule ou du logement, elles peuvent également couvrir des surcoûts liés au transport, elles peuvent être spécifiques ou exceptionnelles.

Gestion des dossiers « demande de prestations »

Subventions AGEFIPH

- Information du salarié et des employeurs sur les aides financières de l'AGEFIPH
- Aide des entreprises à la constitution du dossier de demande de subvention AGEFIPH, pour leurs salariés bénéficiant d'une RQTH (aide au maintien dans l'emploi, aide à l'aménagement du poste de travail, aide au tutorat, à la formation...).
- Aide des salariés bénéficiant d'une RQTH à la constitution du dossier de demande de subvention AGEFIPH, en complément de la PCH , pour des aides techniques (prothèses auditives...), pour des aides à la mobilité (transport, acquisition de véhicule...).

Coordination de l'intervention des différents acteurs

La coordination de l'intervention des acteurs internes au service

- Organisation du travail en équipe
- Recherche et mise en place de solutions de maintien dans l'emploi pour le salarié en collaboration avec le médecin du travail et la chargée de mission SAMETH
- Étude ergonomique pour le maintien dans l'emploi avec les ingénieures prévention du service

La coordination de l'intervention des partenaires extérieurs au service

- Travail en réseau
- Partenariat avec les divers acteurs du maintien dans l'emploi (AGEFIPH, CLIC...)
- Orientation vers le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) pour les intérimaires victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

Premiers résultats janvier septembre 2009

- 60 dossiers de RQTH
- 7 PCH
- 4 dossiers AGEFIPH

Un soutien psychologique et humain...

L'assistante MDE est aussi un soutien psychologique important pour les personnes en situation de handicap.
Durant tout le temps des démarches,
il est possible de la rencontrer ou de la joindre par téléphone.
Elle sait donner le maximum d'informations et de soutien au salarié tout en le laissant être le principal acteur de sa santé